



# COMPTE RENDU

## Comité Technique de Réseau

### Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Défense (CTR/DRH-MD)

du 7 mars 2016

Le Comité Technique de réseau de la DRH-MD a été réuni après plusieurs reports.

Pour la première fois depuis sa prise de fonction, ce CTR était présidé par le nouveau Directeur, Madame AVÉ. La délégation **Force Ouvrière** était composée de Colette BUHR – SPAC Paris, Christine COSNEFROY – Bordeaux et Gilbert FARACI en qualité d'expert.

**Force Ouvrière** a lu une déclaration liminaire, annexée à ce compte rendu.

#### L'Ordre du jour appelait les points suivants à être débattus :

1. Présentation du procès-verbal du CTR du 12 mai 2015 et **vote** ;
2. **SA2P** : AS : *Présentation de la réorganisation territoriale du réseau de l'action sociale* ;
3. **SPP-RH** : **SD-PEP** : *projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 20 avril 2012 portant organisation de la direction des ressources humaines du ministère de la défense et **vote*** ;  
**SD-PRH** : *Nouveau point de situation sur la réorganisation financière de la DRH-MD* ;
4. **Chef de cabinet** : *Point RETEX sur la manœuvre d'emménagement à Balard et autres mouvements (Arcueil ; Issy-les-Moulineaux)* ;

---

Une fois les rectifications de forme faites, le PV de la séance précédente a été voté à l'unanimité

---

\*\*\*\*\*

 Point concernant la **présentation du réseau actuel de l'action sociale et son évolution** faite par le Sous-Directeur PARTOUCHE.

Au-delà des changements d'appellations (le PMAS devient CTAS : Centre Territorial d'Action Sociale, et l'ESP devient AAS : Antenne d'Action Sociale) c'est la volonté d'une réorganisation efficace qui est affirmée avec, en filigrane, une simplification et une rationalisation des structures.

Simplifier : renforcer la lisibilité du réseau de l'action sociale vis-à-vis des autorités locales et des ressortissants.

Rationaliser : renforcer la qualité du service rendu aux ressortissants en optimisant le soutien.

Interrogé par **Force Ouvrière**, le sous-directeur est revenu sur la position statutaire des personnels concernés puisqu'une application du PAR est prévue. Effectivement, ces personnels sont considérés comme restructurés telle que le prévoit la Décision Ministérielle.

Une cartographie sera prochainement présentée, intégrant la Gendarmerie en 2018.

**Force Ouvrière** a posé la question du recrutement dans l'Action Sociale. Aujourd'hui, une assistante sociale peut avoir 1000 personnels « non-

projetables » soutenus dans son portefeuille et 500 personnels projetables. Le dernier concours a permis de recruter plusieurs assistantes sociales.

**Force Ouvrière** a tout de même rappelé sa revendication concernant l'embauche de secrétaires techniques, seuls capables d'assurer un véritable soutien aux travailleurs sociaux dont les missions qui ne cessent d'augmenter. La vraie question serait : est-ce que le soutien est une priorité pour l'Administration Centrale ?

✚ **SPP-RH : SD-PEP** : projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 20 avril 2012 portant organisation de la direction des ressources humaines du ministère de la défense

Conformément à nos principes et opposée à la cogestion, **Force Ouvrière** s'est abstenue sur le texte qui aurait trouvé sa place en CTM et non au CTR.

Ce projet de texte prévoit quelques points d'actualisation des fonctions attribuées à la DRH-MD avec, notamment, un éclairage particulier sur RSSF qui devient sous-direction des statuts civils, des relations sociales et de la prévention des risques. SDSCRSPR ... on dirait une date Romaine. En outre, le CIVEN, placée sous l'autorité du 1<sup>er</sup> ministre, devient une AAI (Autorité Administrative Indépendante).

**Force Ouvrière** a soulevé la question du statut des agents du CIVEN. Ces personnels sont placés en situation de Mise à Disposition avec une garantie écrite de possible retour vers le Mindef.

✚ **SD-PRH** : *Nouveau point de situation sur la réorganisation financière de la DRH-MD présenté par l'OGA FERRAND*

✚ Le LC CHOMEL de JARNIEU a tenu à faire **Point RETEX** sur la manœuvre d'emménagement à Balard.

✚ Même si, aujourd'hui, la situation semble stabilisée, il n'en reste pas moins que de grosses difficultés ont été le quotidien des agents rejoignant Balard. La DRH-MD est plus

ou moins passée au travers de ses difficultés avec le concours de tous les agents du service.

**Un point d'ombre à venir** ; il manquerait une quinzaine de bureaux à trouver pour accueillir 30 agents de la DRH-MD.

### ✚ Questions diverses

Nous sommes revenus sur plusieurs points inscrits dans notre déclaration liminaire :

- **La dématérialisation des travaux d'avancement**

Après nous avoir laissés exprimer nos arguments sur les difficultés rencontrées par les commissaires paritaires dès lors qu'ils ne disposent plus que de dossiers limités aux seuls agents proposés par les directions (abandon du mémoire de proposition) il nous a été répondu, de manière peu élégante, pour ne pas avoir à répondre clairement, que ces sujets ne concernent pas le CTR.

- **L'harmonisation du fonctionnement de CAPL**

Madame RAVAUD nous a éclairé sur la volonté de la DRH-MD d'actualiser les agendas pour que le mois de novembre de l'année N permette l'avancement au titre de l'année N+1.

Tous les corps devant être « à jour » de leurs travaux d'avancement en 2017 pour pouvoir intégrer également la mise en œuvre de PPCR à partir d'une situation saine.

Une réunion d'harmonisation, avec tous les CMG y compris la CNMSS est prévue cette semaine.

- **Le RIFSEEP des B**

Dossier en cours de finalisation, même si la difficulté de classer la cartographie des métiers de niveau 2 perdure. La cible est le mois de juillet 2016.

**Force Ouvrière** a fait observer, qu'à ce jour, rien n'est encore appliqué pour les secrétaires administratifs en terme de PPCR et de transfert de

prime en point d'indice (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2016).

- **PPCR et ses conséquences pour la SDP**

On nous précise que malgré la multitude de dossier encours (DIR en autre) le niveau de priorité est le même pour tous. QUID des recrutements ? Rien pour l'instant, l'accent est porté sur le respect du REO uniquement.

- **La SDP à la Rochelle**

Après avoir fait l'inventaire des conditions de travail inacceptables, avec des locaux où la présence d'amiante est clairement identifiée, **Force Ouvrière** a tenu à signaler une situation de plus en plus critique pour les agents.

En réponse, on nous indique qu'un déplacement des archives est à l'étude mais que si un bâtiment doit être construit il ne sortira pas de terre avant 3 ans, d'après les informations données par le SID qui est partie prenante du projet.

Sur les conditions de travail, le CHSCT se réunira le 22 mars et nous ne manquerons pas d'interpeller la Direction sur tous les points relevés lors de notre visite sur les lieux en février dernier, y compris sur la nécessité de revoir les méthodes de travail qui seront sources de RPS à brèves échéances.

Cela tombe plutôt bien puisqu'une visite du DRH-MD et du SGA est prévue sur le site de la Rochelle et qu'il nous est demandé de faire « remonter » les situations de RPS et leur origine.





# DECLARATION LIMINAIRE

## Comité Technique Réseau DRH-MD

Madame La Présidente,  
Mesdames, messieurs,

Permettez-nous de vous souhaiter la bienvenue à la tête de la DRH-MD.

Les dossiers qui vous attendent sont d'autant plus complexes qu'ils génèrent de multiples inquiétudes pour les agents dont vous avez la gestion, et que nous représentons ici.

Le regroupement des différentes entités sur le «Grand Balard» est pratiquement achevé, avec son lot de cacophonie, et aujourd'hui notre attention se focalise sur d'autres chantiers :

- La dématérialisation des travaux d'avancement.
- L'harmonisation des pratiques des CAP Locales
- La constitution de groupes pour le RIFSEEP des catégories B
- La Contre-réforme appelée PPCR
- Les Restructurations permanentes et leur climat anxiogène

Les mesures budgétaires annoncées début 2016 étaient bien loin de nous rassurer :

- La diminution du budget de l'Action Sociale de 2 Millions d'Euro en est un indicateur.
- La mise en œuvre de l'accord PPCR « avorté » portera un coup fatal à la concorde des agents.

Tout laisse à penser qu'il est illusoire d'espérer une amélioration prochainement, et encore moins pour les catégories C qui étaient « LA » priorité des priorités.

Comment allez-vous pouvoir motiver un personnel lorsqu'on lui annonce une baisse mécanique des volumes d'avancement, le gel de la rémunération accessoire avec le RIFSEEP ainsi que la suppression des RTS ?

Quelle marge de manœuvre vous reste-t-il ?

Nous interviendrons en questions diverses, sur la situation inquiétante de la SDP à La Rochelle.

Concernant le CERHPC de Bordeaux, l'instruction n'est toujours pas publiée, alors que cet établissement a atteint sa 4ème année d'existence.

De restructurations en transformations, le désarroi des agents est considérable sur leur avenir lié au devenir de l'établissement. Des conséquences en matière de RPS semblent inévitables.

Autant d'inquiétudes et de sujets qui appellent des réponses satisfaisantes.

Nous vous remercions de votre attention.

PARIS, le 7 mars 2016